

REVUE DE PRESSE

Semaine des 17 et 24 Février 2025

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• **La République de Seine-et-Marne 17 Février 2025 – n°8190**

> Chaumes-en-Brie. Agenda. *Les musiques irlandaises résonneront !*



À l'occasion de la Saint-Patrick, fête irlandaise, un spectacle sera organisé à Chaumes

Illustration/Pexels/PressMaster

Le vert sera de rigueur ! Le samedi 8 mars prochain, Omi, un orchestre de musique irlandaise de Paris sera en concert à Chaumes-en-Brie. Le spectacle sera suivi d'un bal.

Le rendez-vous pour les amateurs de musiques celtiques est fixé au foyer rural de Chaumes, boulevard Paul

Quinton, le 8 mars, à partir de 19h30.

Une restauration sera assurée sur place.

■ Renseignements

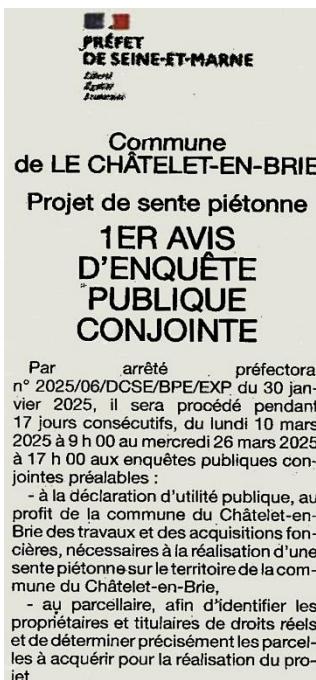
Tarif : de 8 à 12 euros.

Réservations au 06 26 74 33

44 ou sur chaumessansfrontiere@gmail.com

• **La République de Seine-et-Marne 17 Février 2025 – n°8190**

> Le Châtelet-en-Brie. Avis administratifs. *Projet de sente piétonne.*



M. Henri LADRUZE, directeur d'école, retraité et M. Michel CERISIER, chef d'entreprise de constructions, retraité, ancien maire de Pringy, sont désignés respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs.

Pendant toute la durée des enquêtes, le dossier d'enquête publique conjointe sera tenu en format papier, à la disposition du public en mairie du Châtelet-en-Brie sis place de l'Hôtel de Ville (77820), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête en mairie du Châtelet-en-Brie (place de l'Hôtel de Ville 77820 - EP DUP Parcellaire - Sente piétonne). Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Châtelet-en-Brie (77820) sis place de l'Hôtel de Ville aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- lundi 10 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête),
- samedi 15 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 19 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 26 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr
Publications/Enquêtes publiques

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes conjointes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie du Châtelet-en-Brie et consultables sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur la déclaration d'utilité publique, au profit de la commune du Châtelet-en-Brie des travaux et des acquisitions foncières, nécessaires à la réalisation d'une sente piétonne située sur la commune du Châtelet-en-Brie, et sur la cessibilité des parcelles et des droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cette opération.



Avis administratifs

7396591101 - AA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - égalité - Fraternité
Département SEINE-ET-MARNE

Périmètre et mode d'aménagement foncier sur
les communes de GUIGNES, YÈBLES et ANDREZEL
liés au contournement routier de Guignes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les propriétaires fonciers sont informés que la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CAF) de Guignes, Yèbles et Andrezel soumet à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) et son périmètre.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- 1) Une copie de délibération de la Commission intercommunale, en date du 25 novembre 2024, indiquant le projet de la Commission établi en application de l'article R.121-20-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- 2) Le plan du périmètre à l'intérieur duquel l'opération est projetée,
- 3) L'étude d'aménagement prévue à l'article L.121-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- 4) Les informations mentionnées à l'article L.121-13 du Code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance du Président du Conseil départemental par le Préfet,
- 5) Un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés.

Il pourra être consulté sur le site du Département (sans le registre)
<https://www.seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques/projet-amenagement-foncier-guignes-yebles-andrezel>

et sur le site dédié à l'enquête (avec le registre)
<https://www.registre-numerique.fr/projet-afafe-seineetmarne>

Ce dossier sera déposé au sein des trois mairies du lundi 17 mars au mercredi 16 avril 2025 inclus, soit pendant 31 (trente-et-un) jours, correspondant à la durée de l'enquête. Il sera consultable, notamment via un poste informatique, aux horaires suivants :

- Mairie de YÈBLES
3, Grande Rue - 77390 Yèbles
- Lundi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Jeudi de 17 h 00 à 19 h 30 ;
- Le premier samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'ANDREZEL

28, rue Martin IV - 77390 Andrezel

- Lundi de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- Mercredi 17 h 30 à 19 h 00 ;
- Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- Samedi semaine impaire de 10 h 00 à 12 h 00.

Mairie de GUIGNES

- Place Charles Denis Cadas - 77390 Guignes
- Lundi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Jeudi de 9 h 00 à 11 h 45 ;
- Samedi de 9 h 00 à 11 h 45.

M. Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Melun, tiendra des permanences dans chacune des trois mairies aux horaires suivants :

Mairie de YÈBLES

- Lundi 17 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ; dans la salle du conseil.
- Mairie d'ANDREZEL

- Jeudi 27 mars 2025 de 13 h 30 à 16 h 30 ; dans la salle du conseil.

Mairie de GUIGNES

- Samedi 5 avril 2025 de 9 h 00 à 11 h 45 ;
- Mercredi 16 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
dans la salle « le Belvédère », square du Belvédère, 77390 Guignes,
pour y recevoir les observations et réclamations concernant ce projet.
Elles pourront également être adressées au commissaire-enquêteur dans les mêmes délais par courrier à la Mairie de Guignes, par courrier électronique à l'adresse projet-afafe-seineetmarne@mail.registre-numerique.fr
déposées sur un registre en format papier dans l'une des trois mairies aux horaires précités, ou format dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/projet-afafe-seineetmarne>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un mois sur le site du Département dans la rubrique précédemment citée, au Département (DEEA, Service Agriculture, Aménagement Foncier et Forêt - 145, quai Voltaire, 77190 Dammarie-les-Lys) et dans chacune des trois mairies aux heures d'ouverture de leur secrétariat respectif. Suite à cette enquête, la CAF de Guignes, Yèbles et Andrezel émettra, après examen des observations et réclamations exprimées, un avis sur le lancement ou non de l'opération d'AFAFE, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

EP 25-072 / contact@publielegal.fr

